

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 18 août 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint,
services de proximité
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Brigitte Villeneuve

CE-2021-878-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h.

Monsieur Simon Paquin et madame Nathalie Bellavance déclarent leur intérêt concernant le point 9.1 à l'ordre du jour, intitulé « *Octroi du contrat SA21-5001 à la Caisse Desjardins de Terrebonne pour les services professionnels de fourniture de services bancaires, sur une période de cinq (5) ans* », et s'abstiennent de participer aux délibérations sur ce sujet.

CE-2021-879-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2021-880-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 août 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2021-881-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la directrice de la Direction de l'administration et des finances et trésorière, du suivi budgétaire au 30 avril 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, conformément à l'article 14 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-882-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du rapport sur l'adjudication par délégation de pouvoir au trésorier pour la vente d'une émission d'obligation municipale datée du 23 juillet 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 49 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-883-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de création et d'abolition d'un poste permanent, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-884-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauche et de nomination, pour la période du 1^{er} au 30 juin 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-885-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de prendre connaissance de la nomination de monsieur Yan Maisonneuve à la vice-présidence du comité permanent des questions environnementales et du développement durable pour 2021-2022 suite à sa nomination en tant qu'administrateur de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

QUE les frais pour participer aux comités soient et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives, le tout conformément à ce qui est prévu au règlement numéro 688 concernant le remboursement des dépenses des élus.

CE-2021-886-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver la *Convention de modification de bail* à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Les entreprises Légitée pour fins de renouvellement du local commercial situé au 587 boulevard des Seigneurs, à Terrebonne, d'une superficie de 2 445 pieds carrés, représentant un loyer de base de 21,00 \$ le pied carré, plus les taxes applicables, soit un total de 118 067,83 \$, taxes incluses, pour

une durée de deux (2) années consécutives, le tout selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention de modification de bail incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-887-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver les résolutions E43-05-2021 du 17 mai 2021 et E49-06-2021 du 21 juin 2021 ainsi que le règlement numéro 123 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) intitulé *Règlement d'emprunt décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement et autorisant un emprunt au montant de 7 477 500 \$*, le tout conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*.

CE-2021-888-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de fixer la rémunération des membres du personnel référendaire nécessaires à la tenue en présentiel du scrutin référendaire prévu le 12 septembre 2021, dans le cadre du processus d'adoption du règlement numéro 1001-322, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, tel que détaillée au dossier décisionnel.

CE-2021-889-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la rémunération du personnel électoral du bureau de vote par correspondance lors de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021, tel que détaillée au dossier décisionnel.

CE-2021-890-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement d'emprunt modifiant le règlement numéro 641 décrétant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des terrains ou parcelles de terrains, à des fins municipales de réserve foncière de corridors de biodiversité, de boisés et d'espaces verts, et ce, afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 75 226 700 \$ et de modifier le terme de l'emprunt à 20 ans, sous le numéro 641-4.*

QUE la tenue de registre (des personnes habiles à voter) prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

Monsieur Simon Paquin et madame Nathalie Bellavance, ayant préalablement déclaré leur intérêt pour le point suivant, s'abstiennent de prendre part aux délibérations et à la décision sur ce sujet.

CE-2021-891-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder à la **CAISSE DESJARDINS DE TERREBONNE**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA21-5001 pour la fourniture de services bancaires, pour une période de cinq (5) ans se terminant le 31 décembre 2026, et pourra être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles de cinq (5) ans chacune.

CE-2021-892-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 780 prévoyant la tarification 2021 pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité, afin d'y amender l'annexe « P »*, sous le numéro 780-1.

CE-2021-893-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 780 prévoyant la tarification 2021 pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité, afin d'y amender l'annexe « E »*, sous le numéro 780-2.

CE-2021-894-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement d'emprunt permettant l'acquisition de véhicules légers et lourds ainsi que de certains équipements et accessoires et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 531 300 \$*, sous le numéro 795.

QUE la tenue de registre (des personnes habiles à voter) prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021.

CE-2021-895-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder à **IGF AXIOM INC.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels SA21-3044 pour la réalisation des plans et devis et de la surveillance des travaux dans le cadre des travaux des Jardins d'Angora phase 2, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 741 169,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, ainsi qu'un montant provisionnel de 74 116,91 \$, taxes incluses.

QUE l'octroi dudit contrat soit conditionnel à la signature de la convention préalable de conception et au dépôt des sommes par le promoteur.

QUE la firme IGF Axiom inc. soit autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-896-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc. à présenter, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le projet de stabilisation des berges du Canal de dérivation de la rivière Mascouche au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'obtenir l'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

CE-2021-897-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter la définition « **Travaux de réfection du pont de l'Île-des-Moulins** » du nouvel objet qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 713, soit l'objet n° 4.

QUE la dépense relative à l'objet n°4 sera d'un montant maximal de 440 000 \$.

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée afin d'assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini.

CE-2021-898-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du génie et de l'environnement, du rapport autorisant les dépenses pour les travaux associés à la réparation en urgence du pont de l'Île-des-Moulins, jusqu'à concurrence d'un montant de 240 000 \$, taxes incluses, et en

recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE cette dépense nette soit financée par l'objet n° 4 du règlement d'emprunt parapluie numéro 713, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-899-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser l'inspecteur en environnement de la Direction du génie et de l'environnement le pouvoir d'appliquer l'article 3.1.8 du règlement numéro 82 sur le bruit et les nuisances.

CE-2021-900-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la Direction du génie et de l'environnement à déposer une demande de subvention, d'un montant maximal de 24 000 \$, dans le cadre du *Programme de subvention de 4500 bornes* d'Hydro-Québec pour l'installation de cinq (5) bornes doubles sur rue dans le secteur du Vieux-Terrebonne.

CE-2021-901-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser la diminution du terme de l'emprunt du règlement de type parapluie numéro 767 à cinq (5) ans pour la portion de la dépense du programme de plantation d'arbres et pour les études d'avant-projet et les honoraires professionnels relatifs à la réfection du carrefour des Fleurs.

QUE le conseil municipal modifie le règlement numéro 767 de la façon suivante :

- **QUE** l'article 3 du règlement numéro 767 soit remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant n'excédant pas CINQ MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE NEUF CENTS DOLLARS (5 364 900 \$) sur une période de DIX (10) ans, à l'exception de la portion de la dépense reliée au programme de plantation d'arbres (PTI 10055) et des études d'avant-projet et honoraires professionnels relatifs à la réfection du carrefour des Fleurs (PTI 10163) qui sera sur une période de CINQ (5) ans. »

- **QUE** l'article 4 du règlement numéro 767 soit remplacé par le suivant :

« Pour pourvoir, pendant les périodes de CINQ (5) et DIX (10) ans, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur

le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année. »

QU'une copie certifiée de la résolution du conseil soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

CE-2021-902-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 449 établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé afin d'assurer sa concordance au règlement numéro 810 relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux*, sous le numéro 449-4.

CE-2021-903-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 1004-2 sur les permis et certificats afin d'assurer sa concordance au règlement numéro 810 relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux ainsi qu'au règlement numéro 1005-042 sur les PIIA*, sous le numéro 1004-2-005.

CE-2021-904-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 1009 afin de modifier les dispositions relatives aux équipements servant à l'entreposage et la collecte des matières résiduelles suite à l'adoption du règlement numéro 729*, sous le numéro 1009-007.

QUE le greffier soit autorisé à procéder à un appel de commentaires écrits pour une période de quinze (15) jours et remplacer ainsi l'assemblée publique de consultation relativement audit projet de règlement, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 16 juillet 2021, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

CE-2021-905-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable, la demande de contribution pour fins de parc suivante :

Montée Gagnon / Lots : 2 919 487 et 2 919 498

QUE la Ville de Terrebonne autorise que la contribution pour fins de parc exigée au *Règlement de lotissement* numéro 1002 soit réglée en argent, le tout en conformité avec les termes du rapport joint au présent dossier décisionnel.

CE-2021-906-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'amender la résolution du conseil 309-05-2021 afin d'autoriser le prolongement de la fermeture du stationnement à l'intersection des rue Sainte-Marie et Saint-Pierre du 7 septembre au 27 septembre 2021, et ce, afin d'y aménager des espaces publics animés et des terrasses commerciales, sous réserves de l'approbation de l'Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC).

CE-2021-907-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine l'*Autorisation temporaire d'occupation du domaine public municipal* entre la Ville de Terrebonne et la Coopérative de solidarité La Ruhe pour la mise en opération d'un jardin communautaire sur une portion du parc Charles-Bruneau d'une durée de trois (3) ans, soit de 2021 à 2023.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite autorisation temporaire, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-908-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la tenue de *1804 l'événement!* le 6 septembre 2021, de 10 h 00 à 16 h 00, à l'Île-des-Moulins, et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et aux conditions mentionnées ci-dessous :

1) Diffusion sonore

La diffusion musicale amplifiée par système de son est autorisée pendant la durée de ces activités et pendant les tests de son.

2) Affichage

La mise en place d'affiches et/ou de banderoles et des pancartes directionnelles est permise dans le cadre de l'événement et dans les lieux désignés. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

3) Stationnement

Une tolérance de stationnement sur le site d'activités identifié ci-dessus, pour les véhicules de production qui seront clairement identifiés.

4) Installation de structures, d'équipements, de chapiteaux et d'éléments de décoration sur l'Île-des-Moulins

Un chapiteau 20' x 20', des clôtures, des pops tentes, des tentes des voyageurs et des éléments de décoration seront installés sur l'Île-des-Moulins du 4 au 7 septembre 2021.

5) Tirs à blanc

Les tirs à blanc sont autorisés sur l'Île-des-Moulins aux heures suivantes : 10 h 00; 13 h 00; 14 h 30 et 15 h 30. Les armes utilisées seront des fusils

historiques (environ 30) et un canon historique. Seules les anciennes troupes militaires de Montréal pourront faire le maniement des armes.

QUE la Direction de la police et la Direction de l'incendie soient chargées de l'application de la réglementation en vigueur du présent dossier décisionnel et du maintien de l'ordre en général.

CE-2021-909-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de conclure une entente-cadre avec la firme **COFOMO INC.** pour des services professionnels en gestion de projets dans le domaine des technologies de l'information, pour divers projets, pour une période de 4,5 ans, aux taux horaires de sa soumission, pour un montant maximal de 737 817,15 \$, taxes incluses (SA21-8007).

CE-2021-910-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de conclure une entente-cadre avec la firme **ATOS SERVICES DIGITAUX QUEBEC INC. (FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM IN FIDEM)** pour des services professionnels en architecture de réseaux informatiques, pour divers projets, pour une période de 4,5 ans, aux taux horaires de sa soumission, pour un montant maximal de 1 128 432,49 \$, taxes incluses (SA21-8009).

CE-2021-911-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de conclure une entente-cadre avec la firme **GROUPE EDGENDA INC.** pour des services professionnels de conseillers en révision de processus d'affaires, pour divers projets, pour une période de 4,5 ans, aux taux horaires de sa soumission, pour un montant maximal de 662 879,16 \$, taxes incluses (SA21-8010).

CE-2021-912-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de conclure une entente-cadre avec la firme **COFOMO INC.** pour des services professionnels en développement et déploiement de logiciels, pour divers projets, pour une période de 4,5 ans, aux taux horaires de sa soumission, pour un montant maximal de 7 108 128,44 \$, taxes incluses (SA21-8011).

CE-2021-913-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de conclure une entente-cadre avec la firme **COFOMO INC.** pour des services professionnels en architecture de réseaux informatiques, pour divers projets, pour une

période de 3,5 ans, aux taux horaires de sa soumission, pour un montant maximal de 582 705,41 \$, taxes incluses (SA21-8012).

CE-2021-914-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de conclure une entente-cadre avec la firme **ATOS SERVICES DIGITAUX QUEBEC INC. (FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM IN FIDEM)** pour des services professionnels en gouvernance en sécurité de l'information et gestion du risque, pour divers projets, pour une période de 3,5 ans, aux taux horaires de sa soumission, pour un montant maximal de 737 533,87 \$, taxes incluses (SA21-8013).

CE-2021-915-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de conclure une entente-cadre avec la firme **STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE** pour des services professionnels de géomaticiens, pour divers projets, pour une période de 4,5 ans, aux taux horaires de sa soumission, pour un montant maximal de 4 825 193,20 \$, taxes incluses (SA21-8015).

CE-2021-916-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 40.

Président

Greffier